



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Jeudi 6 octobre 2022 à 18 h 30

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Personnes présentes :

- Membres : Édouard Poulin, Marina Quirion, Stéphanie Tremblay, Audrey Jeanne Beaudoin, Véronic Hamel-Boulay, Geneviève Bergeron, France Destroimaisons, Lynn Rousseau, Audrey Picard
- Direction : Éliane Arsenault

Membres absentes : Jessica Durocher, Amélie Boudreau, Annick Martinet

Le quorum est constaté et la réunion peut avoir lieu.

#### 2. Nominations :

##### 2.1 Président du conseil d'établissement

Monsieur Édouard Poulin se porte volontaire pour poursuivre à titre de président du conseil d'établissement, et il est élu à l'unanimité.

Madame Audrey Jeanne Beaudoin se porte volontaire et est élue comme substitut au président du conseil d'établissement

##### 2.2 Secrétaire de rencontre

Madame Audrey Jeanne Beaudoin se porte volontaire pour être secrétaire de rencontre.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Geneviève Bergeron propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est appuyée par madame Lynn Rousseau.

#### 4. Lecture, suivis et adoption du procès-verbal du 21 juin 2022

Madame Geneviève Bergeron propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est appuyée par madame Lynn Rousseau.

#### 5. Parole au public

Il n'y a pas de public.

### ***Approbation***

---

#### 6. Cours hors école, Sorties et activités scolaires;

Madame Geneviève Bergeron présente les cours hors école pour tous les groupes, ainsi que les manifestations sportives (pour des élèves sélectionnés), prévus pour l'année scolaire 2022-2023. Aucun frais n'est exigé des parents pour la participation de leurs enfants à ces activités; elles seront soit payées par la Corpo ou des Mesures dédiées. Madame Stéphanie Tremblay en propose l'approbation, secondée par madame Marina Quirion.

Madame Éliane Arsenault présente les activités culturelles (danse, musique, théâtre, littérature, art technologique, arts visuels, etc.) proposées pour l'année scolaire 2022-2023 pour le préscolaire, le 2<sup>e</sup> cycle et le 3<sup>e</sup> cycle. Pour ces activités, aucun frais n'est exigé des parents pour la participation de leurs enfants à ces activités puisque celles-ci sont payées en partie par les allocations de Culture à l'école, et complétées par certaines Mesures dédiées. Madame Audrey Jeanne Beaudoin en propose l'approbation, secondée par madame France Destroimaisons.

Madame Éliane Arsenault présente les sorties de fin d'année proposées par les enseignants pour l'année scolaire 2022-2023. Cette sortie est la seule activité « facultative » et au frais des parents durant l'année scolaire. Tel que convenu l'année dernière par le conseil d'établissement, le coût des sorties maximal doit être de 45\$. Les sorties prévues sont :

- Les sorties pour le préscolaire (Bergerie en herbe) et le 1<sup>er</sup> cycle (Ranch Massawippi) sont estimées à moins de 45\$ et sont approuvées par le conseil d'établissement;
- La sortie pour le 2<sup>e</sup> cycle (Biodôme, Planétarium et Insectarium à Montréal) est approuvée par le conseil d'établissement conditionnellement à ce que la sortie coûte au maximum 45\$ pour les parents, grâce à une subvention « Culture à l'école »;
- La sortie pour le 3<sup>e</sup> cycle (Musée pointe à Callières, Labyrinthe SOS et le Centre des sciences (IMAX) à Montréal), ainsi que la demande de dérogation pour un congé le lendemain en raison d'un retour prévu à l'école vers 20h30, est approuvée par le conseil d'établissement conditionnellement à ce que la sortie coûte au maximum 45\$ pour les parents, grâce à une subvention « Culture à l'école ».

Madame Véronic Hamel-Boulay en propose l'approbation, secondée par madame Audrée Jeanne Beaudoin. Il est toutefois précisé qu'une approbation par les parents (à 80%) est nécessaire pour que chacune des sorties soit réalisée.

### ***Adoption***

---

#### **7. Budget de fonctionnement du CE (243 \$)**

Il est convenu que le conseil d'établissement utilisera leur budget de fonctionnement soit pour défrayer des frais de gardiennage des parents membres du conseil d'établissement (pour assister aux rencontres), à offrir une compensation à la secrétaire du conseil d'établissement et/ou à défrayer les frais d'un repas lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement de l'année scolaire. Madame Marina Quirion en propose l'approbation, secondée par madame Stéphanie Tremblay.

#### **8. Règles de régie interne**

Monsieur Édouard Poulin présente les règles de régie interne du conseil. Celles-ci sont adoptées sous condition de mettre à jour les noms des membres substitués dans les règles de régie interne. Madame Lynn Rousseau en propose l'approbation, secondée par madame Stéphanie Tremblay.

### ***Consultation et information***

---

#### **9. Dépôt du PV de l'AGA**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale des parents a été envoyé aux parents membres du CE.

#### **10. Logo de l'école vs t-shirts**

Madame Éliane Arsenault présente le logo de l'école et les t-shirts utilisés par les élèves dans le cadre des manifestations sportives aux membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement convient qu'il est souhaitable de renouveler l'image de l'école (logo et t-shirt).

Pour le logo, un concours de dessin sera lancé pour les élèves de l'école (avec la collaboration du conseil des élèves). Deux consignes seront alors données aux élèves, soit :

1. que le logo peut (ou non) inclure « NDL » et
2. qu'il doit contenir 3 éléments qui représentent l'école pour eux.

Il est important d'informer les élèves et leurs parents que le dessin devra être réalisé à l'école seulement et que le dessin gagnant sera retravaillé par une firme externe en graphisme. Les membres du conseil d'établissement choisiront le dessin/logo gagnant.

## **11. Calendrier des rencontres**

Les dates retenues pour les rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivantes, en plus de celle du 6 octobre :

- 8 décembre 18h30
- 15 mars 18h30
- 19 avril 18h30
- 17 mai 18h30
- 21 juin 18h30

## **12. Informations & Correspondances**

### **12.1 Direction**

#### Budget 22-23 : Mesures dédiées

Mme Éliane Arsenault mentionne qu'elle n'a pas encore reçu les différents budgets de l'école. Ce point sera discuté à la prochaine rencontre.

#### Tonus

L'organisme Tonus propose des activités parascolaires dont l'inscription serait autour de 65\$. Considérant que les parents avaient mentionné, lors d'un sondage fait l'année dernière, être prêt à déboursier entre 15\$ et 25\$ pour de telles activités, l'offre proposée par Tonus ne sera pas retenue pour l'année 2022-2023.

#### Plan triennal du CSSRS

Une légère augmentation du nombre d'élèves est anticipée dans les 3 prochaines années. Il est donc anticipé que des élèves doivent être déplacés vers d'autres écoles à moins qu'il y ait un changement dans le découpage du territoire de l'école.

### **12.2 Service de garde**

#### Dîneurs vs service de garde

C'est maintenant les technicien(ne)s en services de garde qui s'occupe de la facturation des dîneurs. Avant c'était le centre de services scolaire qui facturait pour tous les élèves transportés. Le personnel du service de garde a travaillé fort au début d'année. Plusieurs ajustements ont été nécessaire, mais ça roule maintenant.

#### Journées pédagogiques

Mme Lynn Rousseau présente les thèmes des différentes journées pédagogiques, lesquelles journées sont de plus en plus populaires.

### **12.3 Président du Conseil d'établissement**

Aucun point

### **12.4 Représentant de l'OPP-Fondation**

Première rencontre à venir la semaine prochaine. Aucun point.

### **12.5 Représentant du Comité de parent**

Aucune rencontre n'a eu lieu. Aucun point.

Substitut à nommer au prochain CÉ puisqu'il manque 3 des 6 parents.

### **13. Varia**

Les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent suivre une formation sur les conseils d'établissements. Des capsules web et des documents sont disponibles sur le site web du ministère de l'éducation en cliquant [ICI](#).

Les nouveaux membres sont invités à suivre la formation individuellement d'ici la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

#### **Levée de l'assemblée.**

Madame Lynn Rousseau propose de lever l'assemblée à 20 h 45, proposition appuyée par Madame Audrey Picard.